

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 306

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 19

À l'alinéa 6, supprimer la dernière occurrence des mots :

« les personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.